



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE  
ARRÊTE N° 10-0214

\*\*\*\*\*

REGLEMENTATION STATIONNEMENT

\*\*\*\*\*

STATIONNEMENT INTERDIT  
DES GROUPES DE GENS DU VOYAGE  
HORS DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE  
SISE LIEU DIT LA LANDE

*Le Maire de la Commune de MIMIZAN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'Arrêté préfectoral PR/DRLP/2010/ n° 161 en date du 25 mars 2010  
portant approbation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens  
du voyage,*

*Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement des groupes de  
gens du voyage hors de l'aire de grand passage prévue à cet effet sise Lieu dit  
La lande,*

**A R R Ê T E**

**Article 1 :** *Le stationnement des groupes de gens du voyage est interdit hors de  
l'aire de grand passage créée par la communauté de communes de MIMIZAN  
sur la commune sise lieu dit La Lande, implantée sur les parcelles cadastrées  
section 0 n° 73 p, 74 p et 76 p (Accès à l'aire de la Route départementale 44 par  
le chemin rural de BIAS à SAINT PAUL EN BORN).*

**Article 2 :** *Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie  
conformément aux lois et règlements en vigueur.*

**Article 3 :** *Le Directeur général des services, le Commandant de la brigade de  
gendarmerie et la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne  
de l'application des présentes dispositions.*

**Article 4 :** *Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le préfet des  
Landes.*

**Article 5 :** *Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter  
de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

CERTIFIÉ EXECUTOIRE PAR LE	Maire
COMPTE TENU DE LA RECEPTION EN	
PREFECTURE LE	27.10.10
ET DE LA PUBLICATION LE	27.10.10
A MIMIZAN LE	27.10.10

Fait à MIMIZAN, Le 22 Octobre 2010.

Le Maire, Christian PLANTIER.

Pour le Maire absent  
l'adjoint délégué

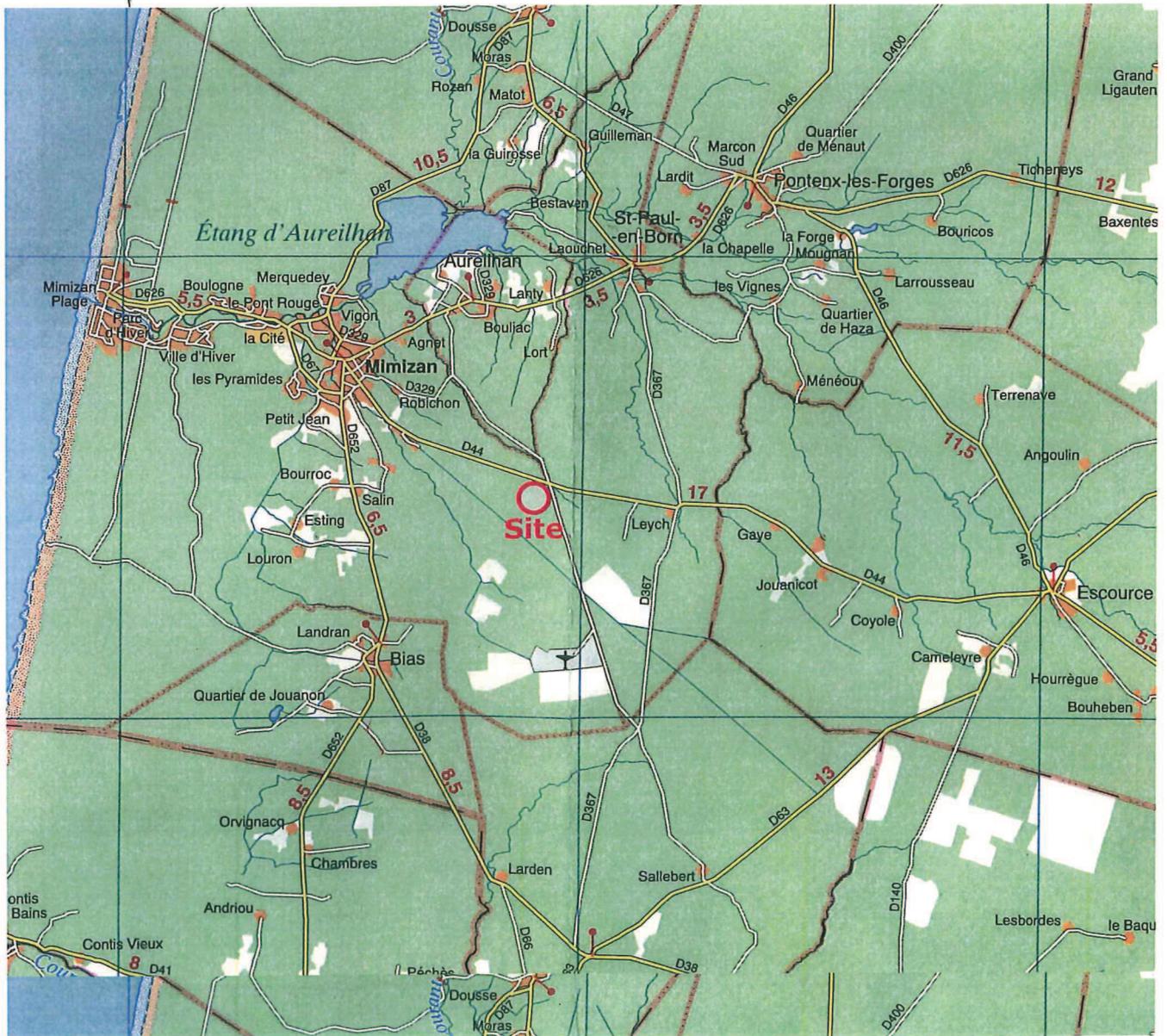


DEPARTEMENT DES LANDES

Commune de MIMIZAN

Sise Chemin rural de Bias à St Paul en Born

## PLAN DE SITUATION 1



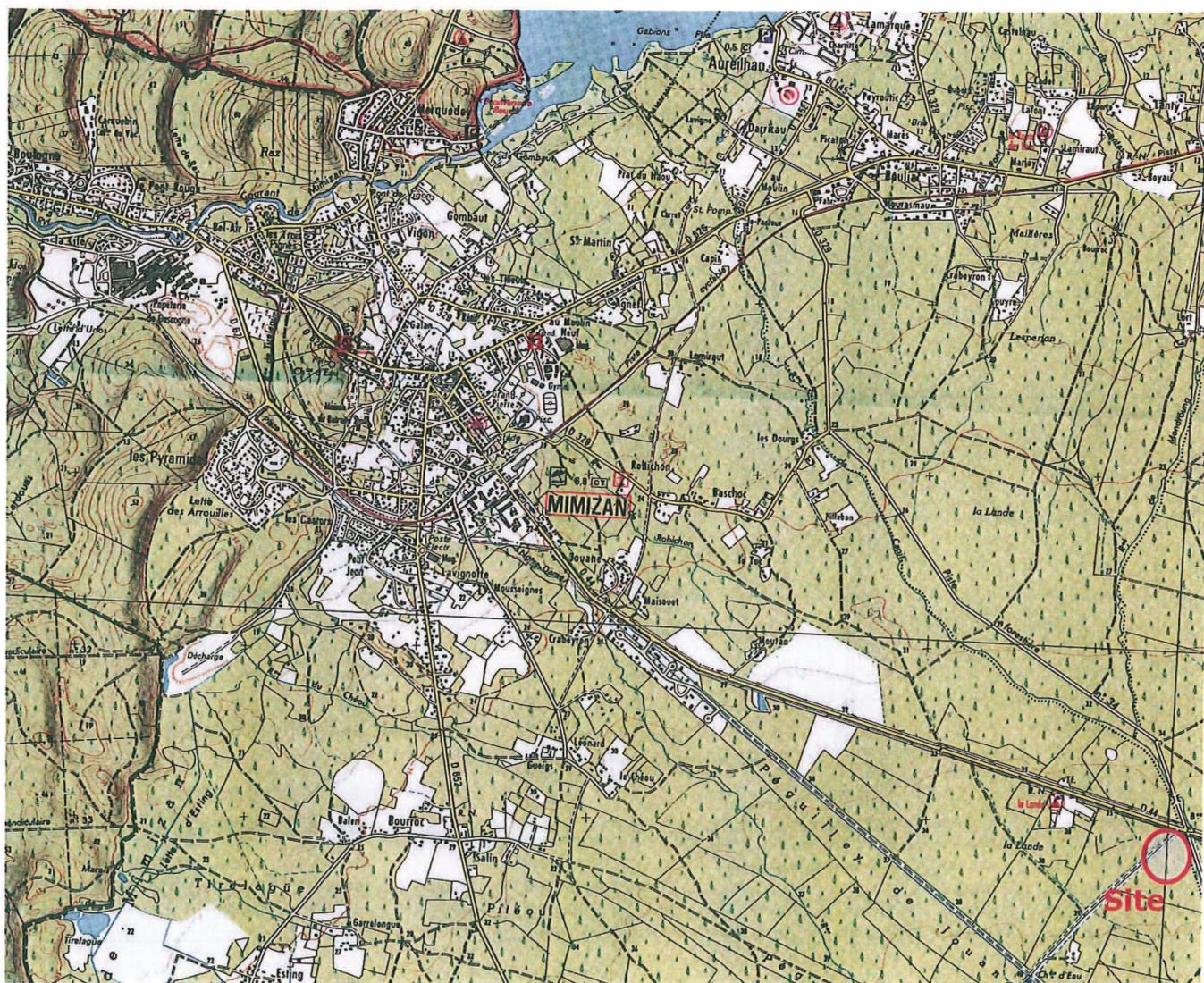
Echelle: 1/140 000

DEPARTEMENT DES LANDES

Commune de MIMIZAN

Sise *Chemin rural de Bias à St Paul en Born*

## PLAN DE SITUATION 2



Sans échelle